

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 MARS, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 04 mars 2024**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Isabelle BOURIAU, Robert LECOCQ, Marie-Claire NEAUD, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Claudine DUMARGUE.

**POUVOIRS :**

Isabelle BOURIAU À François NEBOUT,  
Robert LECOCQ À Frédéric MILLAC,  
Marie-Claire NEAUD À Annie MARAIS,  
Pascal BUCHEMEYER À Michel BONNEFOND,  
Hassen SFAR À Fadilla DAHMANI,  
Claudine DUMARGUE À Cédric JEGOU.

**MEMBRES ABSENTS :**

Monsieur Christophe MONTEIRO a été nommé secrétaire de séance

## **N° 2024-014- Vie associative - Convention de partenariat pour le déploiement de services numériques en bibliothèque entre le Département de la Charente, la communauté d'agglomérations GrandAngoulême et la mairie de Soyaux**

Dans le cadre du déploiement de la bibliothèque numérique Sésame sur le territoire de Soyaux, le Département de la Charente nous propose de renouveler, la convention de partenariat signée par le Département et la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême.

Cette convention implique le financement de la collectivité à hauteur de 0.15 € par habitant de Soyaux par GrandAngoulême, et la participation volontaire des bibliothécaires au projet de médiation et de communication auprès de leurs usagers.

Par ailleurs, cette signature n'engage la collectivité qu'à assurer la présence nécessaire des bibliothécaires communales, aux réunions et formations associées, mais aussi à l'intégration de Sésame au sein de la bibliothèque.

A Soyaux, l'association Bibliothèque Pour tous s'engage à remplir ces conditions.

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les orientations politiques de la commune de Soyaux en matière de vie associative et de culture,

Considérant le projet de la Bibliothèque Pour tous,

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat pour le déploiement de Services numériques en bibliothèque entre le Département de la Charente, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême et la Ville de Soyaux ainsi que tous les documents y afférent.**

**Fait et délibéré en mairie, le 11 mars 2024.**

Le maire,



François NEBOUT